



SOMMAIRE : Page 2 Mutations • Action Créteil • Page 3 Réduc-

tion du temps de travail des CPE et CO-Psy • Page 4 Rapport sur les lycées • Page 5 Action sciences médico-sociales • Violence scolaire • Page 6 Sciences économiques et sociales • Enseignants documentalistes • Page 7 Précarité • TOM et Mayotte.

ACCORD SUR LE CONSTAT, DÉSACCORD SUR LES CONCLUSIONS

Rapport sur les lycées

Le rapport de Mme Belloubet-Frier sur le lycée, commandé par J. Lang, a raison de s'alarmer de la pénurie présente et à venir du nombre des bacheliers. Le SNES n'a cessé, ces dernières années, d'alerter sur les grippages et régressions de l'accès au niveau IV de formation et aux formations supérieures. Les politiques éducatives mises en place n'ont pas permis au système éducatif d'élargir, notamment aux jeunes en situation de démobilité, d'abandon et d'échec scolaire, le vivier des candidats aux baccalauréats.

Si le rapport contient une indéniable cohérence d'ensemble et donne à voir ce que pourrait être le cycle Troisième-Seconde à peine ébauché par la réforme, il est loin de proposer des solutions pour résoudre des problèmes qui sont aussi largement ceux de l'école primaire et du collège. La rectrice de Toulouse ne propose pas moins que de bouleverser une nouvelle fois les enseignements des lycées au moment où les enseignants se débattent avec les dégâts de l'actuelle réforme.

Au lieu de proposer une diver- ➤ ➤ ➤ *Suite p. 4*



Edito

Pas de pause pour l'intervention syndicale



Quelques jours avant le premier tour des élections présidentielles, dont médias et sondeurs ne cessent de souligner le climat délétère et la grande incertitude, l'intervention syndicale ne connaît pas de pause.

Mobilisation et grève unitaire sur les réformes et la préparation de la rentrée dans l'académie de Créteil, nouvelles interventions pour infléchir les circulaires de rentrée, dénonciation publique à l'initiative du SNES et appel à l'intervention des collègues eux-mêmes contre l'arbitraire et l'injustice dans certaines opérations du mouvement, pressions tous azimuts sur les ministères dans la suite de la grève du 28, pour la RTT des CPE et des CO-Psy, ont marqué le quotidien syndical.

Sur ces deux derniers dossiers, des résultats ont été obtenus. Des injustices ont pu être évitées sans pour autant que le ministère renonce à l'ensemble des passe-droits. Nous sommes en passe d'obliger ministres et gouvernement à respecter les engagements pris vis-à-vis des CPE et des CO-Psy, même s'il faut rester vigilants sur les nouvelles modalités retenues, et que reste posée la question des créations d'emplois nécessaires. C'est un encouragement à poursuivre et malgré la période des congés, le SNES organise la consultation des collègues. Quelques concessions ont été faites sur les circulaires de rentrée collège et lycée. Pour ceux qui croiraient encore que les périodes électorales constituent des sortes de trêves, la publication du rapport sur les lycées qui ne propose pas moins que de bouleverser à nouveau l'architecture des voies de formation et d'annualiser le temps de service des personnels, constitue un rappel salutaire. Là aussi, la pause n'est pas de mise, même si Jack Lang, sentant le danger, a pris quelque distance avec ce texte. Tout en prenant en compte le nouveau paysage qui sera créé par les résultats de dimanche, le syndicat a tout intérêt à ne pas lever le pied dans les jours qui viennent.

Jean-Marie Maillard, coscraétaire général, 17 avril 2002

Sentiment d'injustice, volonté d'évoluer

Enquête SOFRES-SNES sur le métier

Vous trouverez en annexe à cette US le résultat complet du sondage SOFRES réalisé à la demande du SNES sur « le temps et les conditions de travail des professeurs du second degré ». Nos commentaires précisent les données graphiques à chaque fois qu'une catégorie, une classe d'âge, une discipline, un niveau d'enseignement tranche sur le résultat global. Vous trouverez également des éléments du dépouillement des 2 000 questionnaires que vous avez retournés au SNES.

Les grands enseignements de ce travail, c'est à la fois une mesure plus exacte des charges et des tensions du métier, c'est la révélation de l'investissement professionnel y compris pendant les congés scolaires, c'est la nécessité d'inclure certaines tâches dans le service et de tenir compte de sujétions particulières, c'est enfin l'importance attachée par les professeurs à leur relation aux élèves et à leur mobilisation scolaire.

Ce sondage fait aussi apparaître le sentiment d'injustice et d'incompréhension et la nécessité de mener une campagne sur la réalité de notre métier en direction des parents et de l'opinion.

Denis Paget

CPE ET CO-PSY On avance

Après avoir renié ses engagements de décembre et avoir tergiversé pendant plusieurs semaines, le ministère a finalement décidé de reprendre la discussion, ce qui est à mettre à l'actif de la forte mobilisation des personnels le 28 mars et au-delà.

De nouveaux projets de textes ont été discutés à l'occasion de 2 rencontres, le 12 avril, avec les organisations syndicales représentatives. Des modifications ont été proposées par le SNES en séance (1/4 temps pour les CO-Psy mentionné dans l'arrêté plutôt que dans la circulaire, amélioration des formulations concernant le temps de pause pour les CPE).

Le SNES a été informé le 16 avril que Matignon, la Fonction Publique et le Budget avaient validé les textes amendés du 12 avril. Ces textes respectent les missions des personnels concernés et correspondent à une amélioration appréciable des situations (la circulaire fait explicitement référence aux 35 h pour les CPE et aux 27 h 30 pour les CO-Psy) même s'ils ne règlent pas tous les problèmes (semaine de petites vacances par exemple pour les CPE) et si le problème des créations d'emploi reste entier. La mobilisation doit donc se poursuivre, d'autant plus que rien n'est définitivement acquis. Il est prévu que le CTPM soit convoqué le 2 mai et la circulaire publiée dès le lendemain. Le SNES va organiser dans les jours qui viennent la consultation des collègues sur les textes (disponibles sur www.snes.edu) et sur les suites de l'action.

Bernard Boisseau

En bref...

Retraites et solidarités : des choix pour garantir l'avenir



Un supplément de 4 pages réalisé par la FSU est joint à ce numéro de L'US.

Campagne mondiale de l'éducation

La campagne mondiale pour l'éducation soutenue par la presque totalité des organisations syndicales représentatives des personnels de



l'éducation dans le monde, va se concrétiser par une semaine mondiale d'action du 22 au 28 avril et sera centrée cette année sur

l'accès gratuit à une éducation universelle de qualité pour tous.

Le SNES/FSU dans le cadre de l'Internationale de l'Education participe pleinement à cette mobilisation de l'opinion publique. Faire mesurer le chemin à parcourir pour que l'accès universel, le partage et l'échange des savoirs au niveau mondial devienne réalité, rappeler aux pouvoirs publics leurs engagements (Forum mondial sur l'éducation de Dakar en avril 2000) et leurs responsabilités, promouvoir des actions concrètes dans ce sens, constituent des objectifs essentiels de cette campagne.

Philosophie en S : une amélioration

La circulaire de rentrée 2002 dans les lycées marque une amélioration dans les horaires de philosophie en terminale S. Suite aux demandes répétées du SNES sur le rétablissement de l'horaire de 4 heures pour les élèves, le ministère vient, dans la circulaire de rentrée 2002, d'assouplir le dispositif mis en place par la réforme en précisant : « Les chefs d'établissement auront la possibilité de moduler cette enveloppe horaire de manière souple : soit le maintien de l'horaire actuel qui permet grâce au dédoublement un travail plus approfondi sur les notions à étudier, soit le passage à quatre heures en classe entière ». A quand la restitution des horaires de philosophie en série L ?

Mutations

Pour de nombreux collègues, il n'était pas encore possible, le 14 avril 2002, de se connecter sur les serveurs académiques pour participer au mouvement intra-académique.

Nous avons donc, par un courrier envoyé le 15 avril, demandé au directeur des personnels enseignants de prolonger jusqu'au samedi 4 mai au moins l'ouverture des serveurs académiques pour permettre aux personnels de saisir leurs vœux dans les meilleures conditions, en particulier pour ceux de la zone C qui sont en vacances du 13 au 29 avril. Nous vous informerons sur le site du SNES des suites données à cette demande.

Mutations L'arbitraire battu en brèche...

Les opérations du mouvement interacadémique (changement d'académie) des personnels du second degré se sont achevées vendredi 12 avril.

Le travail et l'efficacité des élus du SNES

Dans des conditions difficiles, aggravées cette année par l'obstination de l'administration à imposer des passe-droits et par son refus de corriger les documents erronés qu'elle avait transmis aux élus des personnels, les commissaires paritaires du SNES/FSU, majoritaires dans les commissions, ont obtenu plus de 1500 rectifications d'erreurs, améliorations du projet initial de l'administration, mutations supplémentaires...

Ils ont récupéré de nombreuses possibilités d'entrée dans les académies, « oubliées » par l'administration, fait corriger quantité de barèmes, rétablir des mutations simultanées, réaliser des rapprochements de conjoints.

Arbitraire en recul : l'affaire des « 1000 points »

Face aux « interventions » ministérielles qui faisaient bénéficier d'un passe-droit 56 candidats à mutation et ont provoqué un grave conflit entre l'administration et les élus du personnel, les élus SNES sont intervenus dans chaque discipline, au cas par cas, pour demander que les collègues lésés par ces décisions puissent obtenir satisfaction dans leurs vœux.

Ils ont obtenu satisfaction pour 5 de ces cas. Pour 17 autres, le travail en commission a permis d'établir que les bénéficiaires des « 1000 points ministériels » pouvaient obtenir régulièrement une mutation à leur barème, sans passe-droit.

Pour les cas restants, l'administration a maintenu ses choix arbitraires, malgré les interventions

des élus. Pendant toute la durée des commissions, nous avons reçu d'innombrables témoignages de soutien et de solidarité envers notre action et nos efforts pour faire rétablir l'équité et la transparence. Premiers éléments de bilan : pour un nouveau mouvement national Le conflit qui a opposé élus et administration, les difficultés pour

obtenir des documents fiables permettant aux commissaires paritaires de faire leur travail de contrôle et de proposition ont particulièrement souligné, cette année, l'importance du travail de ces élus pour que les opérations de mutations se fassent dans la transparence et garantissent l'équité pour tous les personnels.

Or, équité et transparence sont singulièrement mises à mal depuis le début de la déconcentration des mutations. De même que la mobilité : de l'aveu même du ministère, le mouvement 2002 est marqué par une dégradation de la mobilité géographique : le nombre de mutations est en baisse par rapport à 2001. Un bilan chiffré sera établi par le SNES à l'issue des commissions de révision d'affectation (24 et 25 avril).

C'est pourquoi le SNES propose de mettre en place un nouveau mouvement national, s'appuyant sur une mobilité choisie et volontaire, reposant sur quatre grands principes :

- rendre le mouvement plus fluide en résolvant d'abord le problème de la mutation en aveugle, actuellement frein considérable à la mobilité, et

en déprofilant massivement les postes (plus il y a de postes à profil, moins les personnels sont mobiles) ;

- rendre le mouvement plus équitable, en prenant mieux en compte la diversité des situations individuelles et familiales et en rééquilibrant l'ensemble des barèmes de façon cohérente ;

- favoriser le volontariat sur les postes peu attractifs (remplacement, établissements difficiles, établissements isolés...) par un triptyque équilibré : améliorations des conditions de travail/avantages financiers et de carrière abondés par un contingentement exceptionnel/unification des nomenclatures, modération des bonifications de sortie, généralisation des bonifications d'entrée ;

- rendre le mouvement plus transparent et plus démocratique, en assurant la lisibilité des opérations, en rénovant le paritarisme et en développant le contrôle par les élus du personnel. ■

Christophe Barbillat, Bernard Collongeon, Xavier Marand

Le dessin de la semaine



Rencontres

Le SNES a rencontré, à leur demande, les chargés de l'éducation des candidats Jacques Chirac, Lionel Jospin et Jean-Pierre Chevènement. Il leur a présenté les grandes lignes du projet du SNES. Il a d'autre part adressé une interpellation à l'ensemble des candidats républicains, que l'US du 6 avril a publiée. Deux candidats nous ont envoyé une réponse : Jean-Pierre Chevènement et François Bayrou, renvoyant pour l'essentiel pour le premier au texte des propositions qu'il a présentées à la Mutualité le 27 mars, et pour le second au texte de sa conférence de presse sur l'éducation du 18 février.

Créteil Mobilisation dans l'académie

Les enseignants de l'académie de Créteil, y compris (et peut-être surtout) les nouveaux titulaires (entre 2 000 et 3 000 chaque année), sont profondément affectés par l'échec scolaire de leurs élèves. Dernière académie de France en ce qui concerne les résultats aux examens, mais première en ce qui concerne les incivilités et les actes de violence.

Lutter contre l'échec scolaire est à la fois une question de survie mais une nécessité face à l'avenir économique et social des trois départements de l'académie.

Dès la « consultation collège », les équipes pédagogiques se sont fortement élevées, non contre l'interdisciplinarité qui est déjà mise en pratique dans de nombreux établis-

sements, mais contre la diminution horaire programmée (une de plus !) en français, mathématiques, histoire géographie et langues... Par ailleurs, l'arrivée des dotations horaires dans les établissements a fait apparaître qu'il ne serait plus possible de dédoubler les disciplines expérimentales, et que la mise en œuvre des itinéraires de découverte, empêcherait la réali-

sation de projets pédagogiques qui fonctionnent pourtant parfois depuis des années dans les établissements. Cette imposition d'une pratique pédagogique officielle risque d'aggraver encore l'échec scolaire en aggravant les difficultés des élèves les plus fragiles.

La section académique s'est donc appuyée sur les établissements les plus mobilisés pour développer l'action : stage syndical dès le 7 mars, circulaires aux syndicats, réunions de secteur et d'établissement... et décision d'un appel à la grève académique. Après avoir contacté les autres organisations, c'est un appel intersyndical (SNES, SNEP, SNUEP, FO, SUD, CGT, SNETAA) qui appelait les collègues à la grève pour le 4 avril. Ce n'était pas gagné d'avance puisque les demandes que nous formulions ne dépendaient pas d'une seule académie mais bien de l'échelon national. Cependant le 4 avril ce sont 40% des enseignants de collège qui étaient dans la grève pour refuser la diminution des horaires disciplinaires des élèves et exiger :

- un moratoire sur les itinéraires de découverte en Cinquième et la restitution des 2 heures plus l'heure « libre » aux disciplines ;
- que soient rendues aux disciplines les heures prises pour les TPE en lycée et pour les PPCP en lycée professionnel ;
- des moyens pour répondre aux besoins des établissements.

Malgré une manifestation rassemblant 2 000 personnes dans les rues de Paris, affichant le plus grand mépris, le ministère a refusé de recevoir une délégation. Dans la semaine qui a suivi, 8 établissements se sont engagés dans une grève reconductible et le mardi 9 avril, d'autres établissements les ont rejoints dans la grève et une nouvelle manifestation rassemblant quelques centaines de collègues s'est de nouveau rendue au ministère. Le ministre a persisté dans son refus de recevoir une délégation.

Nous ne pouvons accepter cette conception particulière du dialogue social qui prévaut rue de Grenelle. Nous avons donc suspendu notre participation aux CTPD et CTPA qui devaient se tenir cette semaine mais nous considérons que le ministre pose là, lui-même, la question d'une riposte nationale.

Les congés de printemps arrivant dans notre académie, la question se pose de rebondir après le 29 avril. Bien sûr les établissements, en particulier les plus mobilisés, comptent sur un relais dans les académies qui reprennent les cours actuellement.

La section académique examine les possibilités d'un nouveau recours à la grève, si possible non limité à la seule académie de Créteil pour le troisième trimestre. ■

Pour la section académique, Gérard Réquigny



RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

CPE Dialogue renoué

Grâce à la mobilisation et à la grève du 28 mars et aux actions diversifiées notamment en direction des hommes politiques, le dialogue a pu être renoué avec le ministère.

Vendredi 12 avril à 11 heures, le secrétariat général du SNES a consulté les responsables académiques pour leur donner les premières orientations avant la réouverture des négociations avec le ministère et la DPE.

Le même jour à 14 heures, une nouvelle table ronde s'est déroulée au ministère avec les syndicats représentatifs (SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNES) et J. Soulas et P.Y. Duwoye. Les nouveaux arrêtés et décret revus par la Fonction publique et le Budget nous ont été remis ainsi



qu'une circulaire d'application. L'arrêté précise la durée hebdomadaire du temps de travail fixée à 40 h 40 dont 4 heures sont laissées sous la responsabilité des agents pour l'organisation de leurs missions, 3 semaines de service de vacances dans le cadre de leurs missions ainsi que les astreintes mises en place pour les personnels logés

par nécessité absolue de service et la récupération du temps d'intervention.

La circulaire, qui a pour objet d'explicitier les dispositions réglementaires, stipule : un « cycle de travail uniforme », les 3 semaines de service de vacances en rappelant les notions de « besoins du service », de « définition des missions » énoncées à l'article 4 du décret de 1970 et précise le décompte horaire pour obtenir les « 35 heures hebdomadaires inscrites dans l'emploi du temps des CPE, dans le cadre de ce décompte, (qui) couvrent l'ensemble des activités qu'ils accomplissent conformément à leurs missions, sous l'autorité du chef d'établissement (et, en son absence, de son adjoint direct) » soit le décompte horaire suivant : Les textes discutés lors de la table ronde ont été envoyés à tous les S3 vendredi soir pour discussion avec les CPE.

Une nouvelle téléconférence avec les responsables académiques a eu lieu le lundi 15 avril à 18 heures pour une première appréciation sur les projets d'arrêtés, de décret et la circulaire d'application. L'écriture de ces textes est moins favorable que celle de décembre même si l'essentiel semble sauvegardé. La Fonction publique a refusé d'augmenter le forfait de 4 heures à 5 h 40 et



© Thierry Nectoux

refuse la pondération des heures. Les amendements proposés par le SNES permettent de limiter les dangers notamment en ce qui concerne le temps de pause. Mais, nous savons que nous devons lutter sur le terrain pour l'application conforme des 35 heures.

Nous n'avons pu obtenir la suppression du service de petites vacances. Cependant, la durée est limitée à une semaine et elle a été vidée de son sens par le rappel des notions « besoins de service » et « qui entrent dans la définition de leurs missions » comme le souligne le décret de 1970.

A la question du rattrapage des

heures effectuées depuis le 1^{er} janvier 2002, il a été répondu que l'horaire précédent des CPE était inférieur à 1 600 heures annuelles...

L'accord écrit de la Fonction publique a été donné mardi 16 avril. La circulaire pourrait être signée immédiatement et diffusée aux recteurs, les textes devant être examinés lors du CTPM du 2 mai.

Un 4 pages spécifique CPE va paraître avec la publication intégrale des textes ministériels pour présentation aux collègues et recueillir leur avis. Les textes seront aussi sur le site du SNES (www.snes.edu). ■

Éveline Salé et Valérie Ramond

CO-PSY Nouvelles propositions

La mobilisation que nous avons impulsée et la grève du 28 mars, les nombreuses interventions du SNES et de la FSU ont finalement amené le MEN à lever le blocage et à nous faire de nouvelles propositions. Le rattachement des textes à ceux des personnels IATOS et l'introduction d'une fourchette horaire hebdomadaire, un moment évoqués, ont reçu une très vive opposition de notre part, et sont abandonnés.

De nouveaux textes nous ont été transmis le 12 avril, sur lesquels nous avons consulté les responsables académiques.

Les nouveaux arrêtés ne font plus mention des heures coefficientées, imposées par le ministère, mais prévoient une réduction de 4 heures hebdomadaires laissée sous la responsabilité des personnels pour organiser leurs missions.

La prise en compte des heures de déplacement figurent également dans ces projets dans les mêmes termes qu'en décembre.



Par contre, la référence au quart temps, ne figurait plus dans les arrêtés, le MEN considérant qu'il s'agissait d'organisation du service, relevant plutôt d'une circulaire interne et non d'une réduction nouvelle. Nous sommes intervenus lors de l'audience du 12 avril après-midi, à laquelle participaient S. Boniface,

J.-M. Chatelet et B. Boisseau, pour contester cette interprétation et demander que la référence au décompte des heures entrant dans le 1/4 temps soit réintroduite dans les arrêtés.

Le MEN a accepté de proposer une nouvelle rédaction au ministère de la Fonction publique.

Le 16 avril nous avons été informés que, conformément à notre demande, la référence aux 9 h 10 (équivalente au 1/4 temps) serait ajoutée dans les arrêtés avec l'accord du Budget et de la Fonction publique.

Les textes devraient être soumis début mai au CTPM. Le projet de circulaire d'application qui reprend la note de service discutée en décembre précise que le volume horaire de travail se répartit selon un cycle de travail hebdomadaire uniforme pendant les 36 semaines de l'année, ainsi que pendant les vacances pour une durée maximale de 3 semaines en fonction des besoins du service.

L'horaire est bien établi à 27 h 30 hebdomadaires, 9 h 10 non inscrites à l'emploi du temps étant consacrées à la préparation des séances d'information, à la documentation personnelle et au développement individuel.

Les modalités de décompte sont établies comme suit dans l'annexe 2. Une téléconférence avec les responsables académiques a eu lieu le 15 avril afin d'apporter une première appréciation sur ces arrêtés.

Nous avons décidé de continuer à faire pression pour obtenir des garanties supplémentaires dans les arrêtés. Les réponses ministérielles confirment notre analyse. Il faut

maintenant obtenir l'engagement de la sortie de la circulaire dans les plus brefs délais.

Nous publierons dans un prochain 4 pages l'ensemble des textes et nous appelons l'ensemble des collègues à en discuter largement et à nous faire part de leurs remarques et avis.

Obtenir des « textes acceptables pour la RTT doit être un premier pas dans notre campagne d'action sur les postes et les missions » ; les propositions d'actions en direction des

élus et des enseignants sont donc toujours d'actualité.

Sans créations significatives dans les prochaines années, non seulement la RTT restera le plus souvent un simple affichage, mais les missions se trouveront réduites de facto à l'urgence et au superficiel.

Pour la qualité du métier et du service public, les acquis sur la RTT doivent être traduits en moyens pour les appliquer. ■

Catherine Remermier



© Thierry Nectoux

Décompte du temps de travail	Nombre d'heures hebdomadaires résultant de ce décompte
1 586 heures annuelles, 39 semaines de travail	40 heures et 40 minutes par semaine
40 heures et 40 minutes, 4 heures sous la responsabilité de l'agent pour organiser ses missions et ne figurant pas à l'emploi du temps	36 heures et 40 minutes
36 heures et 40 minutes dont 27 heures 30 minutes figurant à l'emploi du temps et 9 heures 10 minutes sont consacrées à la préparation des séances d'information, à la documentation personnelle et au perfectionnement individuel.	27 heures et 30 minutes inscrites à l'emploi du temps

CIRCULAIRE DE RENTRÉE
Audience

Reçu par Jean-Paul de Gaudemar à la DESCO le 16 avril, le SNES a fait part de ses remarques concernant la circulaire de rentrée lycée qui sortira au *BO* cette semaine. Quelques avancées intéressantes concernent les dédoublements en philosophie et langues vivantes. La possibilité offerte d’assurer l’horaire professeur en classe entière mais nous avons demandé que soit clairement indiqué que tout dédoublement doit être appliqué à partir du moment où il est inscrit dans les grilles horaires sans aucun seuil. Le ministère met en place l’obligation de l’évaluation des capacités expérimentales en physique chimie et SVT, sans qu’un réel bilan impartial ait été fait dans chacune des disciplines. Nous demandons qu’un bilan de l’expérimentaion soit tiré. En ECJS, nous avons fait remarqué que la circulaire prévoyait la mise en place d’un conseil d’enseignement pour un travail interdisciplinaire mais sans qu’aucune heure de concertation ne soit prévue. Nous avons rappelé notre demande d’attribution d’une heure de première chaire pour les enseignements artistiques. Par ailleurs nous avons fait part de nos très vives inquiétudes quant à la mise en oeuvre effective de la nouvelle forme de l’EAF, en pointant tous les problèmes concrets (échanges des descriptifs, temps de préparation...) qui vont se poser. Le ministère affirme avoir tout prévu. La pratique révèle la très grande complexité d’un dispositif qui n’a pas été testé malgré nos demandes de report. Sur les TPE, nous avons fait part des résultats de notre enquête . Nous avons demandé que les TPE restent facultatifs en Terminale, sans entrer en concurrence avec les autres options.Le bilan fait apparaître une insatisfaction quant à la manière dont s’est déroulée l’évaluation et sur les contenus évalués.Le ministère estime que l’évaluation a été « techniquement réussie ». Nous avons d’autres ambitions pour le lycée que des épreuves techniquement réussies, il est temps d’évaluer réellement, avec les enseignants l’intérêt pédagogique de l’empilement de tous les nouveaux dispositifs.

Gisèle Jean

Avancées et points en suspens

Les précisions que nous avons fait inscrire dans la circulaire :

- Suppression du caractère obligatoire de l’évaluation à l’entrée de Seconde, assortie de recommandations sur l’utilisation de la banque nationale d’outils d’aide à l’évaluation diagnostique qui peuvent être utilisés tout au long de l’année.
- Réaffirmation de la base du volontariat des professeurs pour l’attribution des heures de TPE et d’ECJS.
- Réaffirmation de la prise en compte des heures de TPE dans le calcul pour l’obtention de l’heure de première chaire.
- Possibilité pour l’enseignant de moduler, sur la base de l’horaire-prof, l’horaire-élève en philosophie en Terminale S (2+(1) ou 4 en classe entière) et en langue vivantes (1+(1) ou 3 en classe entière en LV2 par exemple).
- Rétablissement de l’horaire « grand débutant » en langues anciennes.
- Recadrage de l’aide individualisée en Seconde, sur la base des constats que nous avons faits dans notre bilan de la réforme.
- Volonté de développer « le réseau d’options facultatives de mathématiques en série L ».

Les décisions à venir :

- La place des TPE en Terminale générale, de l’ECJS et des TPE dans les séries technologiques.
- La reconduction de l’expérimentation « droit à l’erreur » en Seconde.

Roland Hubert

ENQUETE TPE EN TERMINALE
Refus de la généralisation

Les réponses à l’enquête publiée dans *l’US* n° 564 du 9 mars 2002 émanent essentiellement de collègues syndiqués SNES ayant encadré des TPE. Les résultats les plus significatifs :

- TPE obligatoires en Terminale : non à plus de 80 %
- TPE facultatifs en Terminale : oui à 51 %, dont 27 % qui ont également répondu oui à la suppression.
- TPE supprimés en Terminale : oui à 45 %, non à 19 %.
- La majorité des collègues qui se prononcent pour le caractère facultatif des TPE en Terminale considèrent que leur évaluation peut être envisagée dans le même cadre que les options facultatives : les points au-dessus de la moyenne seuls sont pris en compte. Parmi ceux qui répondent à la question sur l’attribution d’un coefficient, 68 % y sont opposés et 23 % y sont favorables.

R. H.

Rapport de Mme Belloubet-Frier sur les lycées (Suite de la page 1)

sification et un rééquilibrage des filières, des moyens réels de rattrapage et de mise à niveau, le rapport préconise un système qui s’apparente au lycée unique par fusion des formations générales et technologiques, voire professionnelles en deux pôles. Cela s’accompagne d’une proposition de réduction du nombre de formations et d’options dès la classe de Seconde. Cette dernière constituerait alors, avec la classe de Troisième, une sorte de cycle, une phase d’orientation caractérisée par un tronc commun renforcé et des itinéraires de détermination. La secondarisation des premiers cycles universitaires et le développement de leur caractère pluridisciplinaire sont présentés comme les solutions au problème de l’articulation avec le post-bac.

Le rapport reprend les tendances qui se dégagent actuellement au niveau de l’évaluation : omniprésence tout au long du texte de la notion de compétences, introduction dans le bac d’évaluations locales à travers les TPE, les capacités expérimentales et les langues vivantes. Seules les disciplines du tronc commun seraient susceptibles de rester en évaluation terminale, nationale. Alors même que le gouvernement encore en place a refusé d’ouvrir toute négociation sur le temps de travail et la définition du service des enseignants, le rapport semble surtout préoccupé d’annualiser leur temps de travail, comptant par là, accroître leurs charges et récupérer une partie du temps consacré aux examens. Des enseignants plus flexibles, travaillant davantage sous l’autorité d’un chef d’établissement promu « premier pédagogue de l’établissement » (pouvant même proposer aux enseignants, dans le cadre d’entretiens d’évaluation, un plan personnel de formation), des formations plus uniformes,

l’absence de reconnaissance de la voie technologique et la domination des modèles de la formation générale, un bac moins exigeant, ce sont encore les solutions au rabais qui sont préconisées, précisément celles qui, de réforme en réforme ont contribué à gripper le système et ont semé le découragement dans le monde enseignant. Nous sommes loin des ambitions portées par le SNES, celles qui reposent sur la diversification et la cohérence des voies et des contenus, sur l’amélioration des conditions d’études et d’aide aux élèves, celles qui permettent des parcours qualifiants, des changements d’orientation et qui préservent les diplômes nationaux. Nous reviendrons plus largement dans une prochaine *US* sur les propositions de ce rapport. ■

Roland Hubert



© Daniel Maunoury

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DU RAPPORT

Nous fournirons dans une prochaine *US* de larges extraits du rapport avec nos commentaires. Nous donnons ici un bref résumé des principales propositions.

- 1. Lien collège-lycée :**
- **Construction d’un cycle Troisième/Seconde** : la famille est maîtresse du passage en fin de Troisième, le conseil de classe fin de Seconde.
 - **Introduction dans ce cycle « d’itinéraires de détermination »** :
 - Deux itinéraires semestriels en Troisième (4 h hebdo) pris dans un groupe « sciences humaines » et dans un groupe « sciences et techniques »,
 - Un enseignement de détermination en Seconde dans une liste recoupant en partie les actuelles options auxquelles s’ajouterait une spécialité professionnelle pour la Seconde professionnelle.
 - L’itinéraire de détermination inclurait un travail personnel sur l’orientation.
 - La classe de Seconde est construite sur 30 h avec un tronc commun incluant LV2 et un enseignement type ISL.
- 2. Lien lycée-enseignement supérieur**
- Première année de Deug pluridisciplinaire dans un système simplifié,
 - Carte des formations bac + 2 déconcentrée.
 - Service partagé pour les enseignants des lycées.
 - Observatoire national de la liaison Seconde/supérieur.
 - Généralisation des TPE en Terminale et apprentissages documentaires en Seconde.
- 3. Structure des établissements et organisation du cycle terminal**
- Généralisation de lycées polyvalents avec formations générales, technologiques et professionnelles.
 - Spécialisation sur **2 pôles** : « sciences et société » et « sciences et techniques ».
 - Le pôle « **sciences et société** » regrouperait les actuelles formations de L, ES, STT, SMS avec 4 Premières et 9 Terminales reposant sur un large tronc commun de 21 h en Première et de 17 h en Terminale auquel s’ajouteraient deux spécialités semestrielles en Première de 4 h et une spécialité sans doute pluridisciplinaire de 8 h en Terminale,
 - Le pôle « **sciences et techniques** » regrouperait les actuelles S, STI, STL avec 6 premières et 11 Terminales reposant sur un large tronc commun de 17 h en Première et de 15 h en Terminale, auquel s’ajouterait une spécialité de 10 h en Première et de 12 h en Terminale.

- une seule option facultative.
- La logique d’ensemble tend vers le « lycée unique » même si le rapport ne fait qu’esquisser le rapprochement avec la voie professionnelle.
- 4. Fluidité des parcours scolaires**
- « crédit d’un an » plutôt que doublement de la Seconde.
 - développement des parcours en alternance.
 - expérimentation de BEP, CAP, bac professionnel en 1 an.
 - expérimentation d’un accès en 3 ans au bac professionnel après la Troisième.
 - développement de passerelles et de mise à niveau vers les BTS.
- 5. Modalité et évaluation des enseignements**
- Le rapport reprend largement à son compte un discours sur les compétences et dénonce le cloisonnement et la sclérose des disciplines.
- horaire hebdomadaire des élèves autour de 30 h.
 - horaires disciplinaires annualisés.
 - des temps différenciés incluant entre 6 h et 8 h consacrées aux TPE, à l’autoformation, à l’approfondissement ou l’appui disciplinaire,
 - ECJS réintroduit dans les disciplines.
 - baccalauréat : introduction du contrôle en cours de formation dans l’évaluation des TPE, des LV, des disciplines expérimentales dans un premier temps avec extension progressive et suppression du second groupe d’épreuves.
- 6. Adaptation des missions des personnels**
- Le rapport reprend à son compte les théorisations du groupe Losfeld du CNP qui réoriente les missions des enseignants vers : la direction d’études, le pilotage des projets, la mise en œuvre de démarches pluridisciplinaires,
- Annualisation du service des professeurs.
 - Année scolaire de 36 semaines.
 - 2 h de service consacrées à l’enseignement différencié,
 - Temps de concertation ponctuelle ciblé sur des projets interdisciplinaires,
 - Les chefs d’établissement deviennent « les premiers pédagogues de l’établissement ».

Denis Paget

Baccalauréats STI

Proposition inacceptable

Une délégation du SNES (1) a été reçue par l’Inspection générale de STI qui lui a présenté l’état de sa réflexion sur la future structure des baccalauréats STI. L’IG proposerait cinq Terminales STI alimentées par trois Premières. Ces séries correspondraient à des regroupements des séries et options actuelles. Trois options de génie mécanique ; structures métalliques, bois et matériaux associés, matériaux souples seraient transformées en baccalauréats professionnels (2). D’autre part, l’IG envisagerait de supprimer les brevets de techniciens soit par intégration dans des baccalauréats technologiques soit par transformation en baccalauréats professionnels. Pour l’heure, l’IG nous a indiqué que les conséquences de ces modifications en terme de contenus, d’orientation, de

flux vers les STS, de statut des enseignants, n’avaient pas été étudiées. Les commissions professionnelles consultatives n’ont pas été sollicitées. Il ne s’agit donc que d’une ébauche de projet, comme il en existe d’autres, qui ne doit pas être présentée comme un argument pour un regroupement ou une disparition des filières dans les lycées technologiques. Les sections syndicales des lycées doivent rester vigilantes et nous informer dès qu’un chef d’établissement tenterait ce type de manœuvre. ■

Thierry Reygades

- (1) Didier Merle, Michel Grasselli, Thierry Reygades.
(2) Les séries arts appliqués et technologie de la musique et de la danse ne sont pas concernées.

CLASSES PRÉPARATOIRES Quelle conversion en ECTS ?

C'est le 27 novembre 2001 que le décret prévoyant la mise en place des ECTS (système européen de transfert de crédits) dans l'enseignement supérieur a été adopté au CNESER. Ce décret invite tous les établissements d'enseignement supérieur à établir un descriptif des formations offertes, auxquelles on attribue une valeur en points (« crédits »), sur la base de 60 points par année, ainsi qu'à fonctionner en semestres. Toutes les formes de travail doivent, selon ce décret, pouvoir être converties en ECTS : cours validé par examen ou contrôle continu, stage, mémoire, implication dans des associations...

Afin d'adapter ce système aux classes préparatoires, les discussions techniques se feront au cours des réunions de programmes pour les filières scientifiques, économiques et commerciales.

En filières littéraires, c'est différent puisqu'on a un large système d'options et parfois pas de programme national, c'est la raison pour laquelle on a prévu des réunions spécifiques. Un document cadre est en préparation.

La question de la validation de la troisième année éventuelle de prépa (cube ou 5/2) reste posée. Il reste entendu qu'en aucun cas ce découpage en crédits ne saurait ébranler la cohérence des formations en CPGE, et surtout le caractère pluridisciplinaire de celles-ci. Les enjeux sont importants, il s'agit d'une part de faciliter et d'améliorer la validation des études faites en CPGE en vue de poursuite d'études à l'Université, comme prévu par l'arrêté sur les cursus licence qui est discuté en ce moment. Il s'agit d'autre part d'assurer la lisibilité et la reconnaissance de nos formations à l'étranger. ■

Jean-Hervé Cohen, classes.prepas@snes.edu

TICE

Les demandes du SNES au ministère

Le 5 avril dernier, une délégation du SNES a rencontré Christophe Lerouge, conseiller technique pour les TICE au cabinet du ministre. Elle a rappelé que les établissements scolaires et les académies étaient au « pied du mur » relativement au déploiement et à l'utilisation des ordinateurs dans les classes. Il y a au niveau national un besoin incompressible, que l'on peut estimer à environ 3 000 personnes, pour la gestion des parcs informatiques et l'accompagnement pédagogique des enseignants dans leurs usages. Il est urgent de mettre en œuvre un plan pluriannuel de recrutement des personnels, sans quoi les équipements seront sous-utilisés.

Le SNES a réaffirmé la nécessité d'un enseignement informatique de culture générale pour tous les élèves en classe de Seconde et d'options diversifiées en Première et Terminale. Christophe Lerouge a indiqué qu'un groupe devait être constitué pour travailler sur la question, en termes de contenus et d'implications pour la formation des enseignants (options dans les CAPES et les agrégations par exemple).

Le SNES a fait part du mécontentement des professeurs de technologie de collège sur qui, de fait, repose l'organisation du B2i, alors même qu'ils n'ont pas été consultés.

Enfin, le SNES apprécie positivement les prises de position gouvernementales en faveur des logiciels libres et des standards ouverts. Mais le ministère devrait concrètement favoriser, sous forme de commandes au CNDP et aux éditeurs privés, la création de logiciels pédagogiques libres, ou fonctionnant sous Linux (voir le *BO* d'août 2000 sur le soutien à la production multimédia). D'une manière générale, il y a un enjeu très fort autour de la production de ressources éducatives dans laquelle le service public doit jouer un rôle d'acteur à part entière, dans un contexte de pluralisme.

Jean-Pierre Archambault, Gisèle Jean



© Daniel Maturoury

Violence scolaire

Quelles mesures ?

Le 21 mars, au cours de la réunion du Comité national de lutte contre la violence scolaire, analyse a été faite du recensement des actes de violence à l'école pendant 6 mois (septembre 2001-février 2002). Rappelons que le logiciel SIGNA assure le recensement des actes graves. Plusieurs constats pour le second degré :

- le taux de réponses s'est amélioré. 77 % des établissements ont répondu à la dernière « vague » (janvier/février 2002) mais seuls 47 % l'ont fait pour l'ensemble des six mois. C'est sur cette base qu'est analysée l'évolution dite « à champ constant » : dans ces établissements (3 718 sur 7 859) on est passé de 12 098 incidents déclarés pour septembre/octobre 2001 à 10 859 en janvier/février (soit 5,2 incidents déclarés pour 1 000 élèves),

- les actes les plus fréquents sont: les violences physiques sans armes, les insultes ou menaces graves et les vols. Les élèves sont auteurs des incidents dans 80 % des cas et victimes pour la moitié (le quart concerne les personnels),
- pour chaque période, une centaine d'établissements déclarent 20 % des incidents. Une analyse plus fine au plan national sera faite pour examiner s'ils relèvent d'une typologie particulière et si les actes déclarés s'écartent de l'ensemble.

On pourrait conclure à une certaine stabilité et à une concentration des faits de violence. Mais ces résultats doivent être interprétés avec prudence : la durée de ces périodes varie, certaines sont – on le sait – plus difficiles que d'autres (les conseils de classe par exemple). Surtout, on constate que de grosses académies concernées par la violence ont des taux de réponse inférieurs à la moyenne (77 % pour la dernière vague). Citons : Créteil (67 %), Lyon (62 %), Versailles (69 %). Surtout les « incivilités » ne sont pas recensées par SIGNA et on sait



© Daniel Maturoury

combien elles « pourrissent » la vie des établissements ! Et maintenant ? Il ne s'agit pas de se contenter de résultats relativement stables ni de s'inscrire dans la campagne sécuritaire qui fait rage, stigmatisant les jeunes, les considérant comme « irrécupérables », voués à l'enfermement et à la mise au ban de la société. Entre le silence et le seul

recours à la logique répressive, il y a nécessité de réflexion collective à tous les niveaux, d'actions d'ensemble coordonnées par les collectivités territoriales, les services publics sur le plan local, national, d'une politique de la ville qui assure une véritable mixité sociale.

Nous avons à maintes reprises, ici, exposé nos propositions. Nous n'y reviendrons pas. Rappelons cependant un fait avéré : la délinquance des mineurs a évolué en même temps que le chômage. Ces générations de jeunes « dangereuses » ont connu ou ne connaissent autour d'eux que le chômage, les boulots précaires et vivent sans perspective d'avenir. N'est-il pas juste qu'une génération vive mieux que celles qui l'ont précédée ? Et chercher à réinsérer un jeune quand il est enfermé, c'est mission impossible.

Alors, si ce qui est condamnable doit être condamné, il faut donner priorité à la prévention, à l'éducation. Aujourd'hui, il y a pratiquement 100 policiers pour un éducateur. A l'école, il faut créer des

emplois de personnels qualifiés et dégager du temps, des lieux, pour le dialogue avec les jeunes, les familles. La lutte contre l'échec scolaire, facteur de violence, ne peut se réaliser que par un travail d'équipe, des conditions d'enseignements améliorées. Qu'on donne au système éducatif les moyens de faire ses preuves ! ■

Marylène Cahouet

Sciences médico-sociales

Le SNES reçu au ministère

Le 27 mars, nouvelle journée d'action. Une délégation du SNES a été reçue par M. Vimont (cabinet du ministre). L'objectif était de connaître l'état d'avancement des travaux relatifs à la création de l'agrégation de SMS, du BTS spécifique et des classes préparatoires aux concours médico-sociaux.

Agrégation sciences médico-sociales

D'après M. Vimont, les travaux sont bien engagés. Le contenu et les épreuves définis par l'Inspection générale et déposés auprès de la DPE (direction des personnels enseignants) doivent être soumis à la direction de l'enseignement supérieur... Pour lui, le dossier est bien porté et soutenu par l'IG. Il n'exprime donc pas d'inquiétudes quant à sa mise en place. Mais il ne peut pas affirmer qu'il n'y aura pas de risque de marche arrière après les élections du 5 mai.

BTS sciences médico-sociales

Nous avons rappelé l'attitude très réticente de la 20^e CPC (commission professionnelle consultative) exprimée début février en réponse à la demande du SNES de voir se constituer un groupe de travail. Pour lui, cette réponse s'explique par le fait que le programme de travail de la CPC est établi en septembre et pour l'année à venir et qu'il est souvent difficile de rajouter un dossier en cours d'année. Cependant, il estime que la DESCO doit engager une étude d'opportunité sur l'existence de réels besoins qui pourrait justifier la création d'un tel BTS. Nous lui avons rappelé le rapport Collin de 1996 qu'il suffirait de réactualiser et l'étude du

CEREQ sur l'évolution des fonctions de secrétariat. Nous avons également évoqué l'existence de formations à bac + 2, notamment à Châtenay-Malabry, à la Croix-Rouge et l'intégration dans des conventions collectives d'un recrutement à bac + 2 pour les secrétaires.

M. Vimont s'est engagé à intervenir auprès de la DESCO pour que soit lancée cette étude d'opportunité.

Classes préparatoires aux concours sanitaires et sociaux

Pour le ministère, il s'agit de donner un statut aux étudiants avec le maintien des bourses dans le cadre des FCIL existantes. Nous avons rappelé à M. Vimont qu'il ne s'agissait pas d'un simple problème de bourses (important mais pas unique). Les FCIL actuelles sont trop aléatoires et hétéroclites, les enseignants ne bénéficient pas de la réglementation habituelle post-bac. Il est urgent qu'une formation officielle et uniforme avec un programme national soit définie pour résister à l'emprise croissante des formations privées trop onéreuses pour les élèves. Pour M. Vimont, il faut qu'une discussion soit engagée avec l'Inspection générale.

Voici donc le bilan de cette entrevue. Des points positifs s'en dégagent et prouvent bien que notre démarche et la poursuite de notre action sur la longue durée ne sont pas inutiles pour montrer que nous devons rester mobilisés, vigilants et déterminés. Nous vous proposons donc un autre rendez-vous le lundi 12 juin 2002. ■

Mireille Schöhn, Dominique Balducci

DEUXIÈME ANNÉE D'IUFM

Circulaire définitive

Le texte de cadrage sous forme de circulaire et de cahier des charges vient de paraître au *BO* n° 15 du 11 avril 2002. Même si on peut observer des évolutions sensibles prenant en compte certaines de nos propositions (voir *l'US* n° 564), le texte bute sur la difficulté à définir les priorités de la formation en année de stage. La logique disciplinaire qui, de notre point de vue, devrait être fédératrice de tous les aspects de la formation est sous-estimée. Alors que le texte n'arrête pas de marteler que la logique formative est dominante, le dispositif retenu pour valider le stage en responsabilité, le mémoire professionnel étendu à tous les stagiaires et les enseignements, risque de fait d'aboutir à un alourdissement des procédures. Le SNES a cependant fait valoir l'intérêt de coupler, sous forme d'un entretien élargi, soutenance du mémoire professionnel et évaluation des enseignements dispensés par l'IUFM. Cette possibilité est recommandée. Si elle n'est pas choisie, que vont y gagner les futurs enseignants et CPE stagiaires ? Plus de pression évaluative de notre point de vue. Nous attendions d'une nouvelle circulaire de cadrage, dont les principes vont être à présent déclinés dans chaque IUFM, à la fois plus de réalisme et une meilleure prise en compte des particularités des enseignements du second degré : c'est maintenant à nos élus et représentants SNES dans les CA et les CSP à faire évoluer les plans de formation dans le sens de nos revendications.

Odile Cordelier

LANGUES VIVANTES

Groupes de niveau

La circulaire de rentrée prévoit la poursuite de la mise en place de l'expérimentation par groupes de niveau, prévue dans la circulaire du 30 août 2001. De nombreux chefs d'établissements font pression pour mettre en place dès la rentrée ces mesures afin de globaliser les moyens en langues sans aucune considération pédagogique. Envoyez au groupe langues vivantes toute information.

Thérèse Jamet-Madec



© CLÉMENT MARTIN

BACCALAURÉAT

Evaluation

La commission spécialisée des lycées s'est réunie le 17 avril dernier, elle a examiné des textes qui seront présentés au Conseil supérieur de l'éducation du 2 mai. Il s'agit de l'épreuve de l'évaluation des capacités expérimentales en physique-chimie. Cette épreuve serait évaluée sur 4 points. En SVT, il s'agit de rendre obligatoire une évaluation pour 2003 sous forme d'appréciation sur le livret scolaire. Nous avons rappelé nos très vives réticences quant à la mise en place d'une évaluation en SVT (analyse plus détaillée sur le site observatoires). Le ministère envisage de faire passer au prochain CSE des projets d'évaluation concernant les disciplines artistiques. Les programmes de philosophie, d'histoire-géographie, de langues vivantes, de SES, en consultation seront revus après consultation par les groupes d'experts. Nous demandons à rencontrer les groupes d'experts pour leur faire part de nos demandes. Les programmes seront ensuite présentés au CSE de juin ou au plus tard de début juillet. Informations complémentaires sur le site observatoires.

Gisèle Jean

Avez-vous pensé à régler votre
COTISATION SYNDICALE ?
2001/2002 ?

Tardif

Circulaire de rentrée dans les collèges

La circulaire de rentrée 2002 est prête et devrait être publiée dans un prochain BO. Si quelques-unes de nos remarques ont été prises en compte (nous avons obtenu, notamment, que l'ATP en Sixième soit explicitement incluse dans le service des enseignants et que la globalisation des moyens ne fasse plus référence aux HSE), les modifications concédées ne remettent pas en cause, pour autant, la logique des nouvelles orientations ministérielles. Détaillées dans l'annexe, les modalités de mise en place des itinéraires de découverte sont nettement assouplies. Le texte permet le maintien possible du groupe classe, les groupes réduits, des modalités d'intervention diversifiées des enseignants, y compris la co-animation et acte l'intégration des ID dans le service des enseignants. Mais ils restent obligatoires pour tous les élèves, sauf dérogation pour les élèves en grande difficulté (« ces mesures dérogatoires pourront concerner les heures normalement consacrées aux itinéraires de découverte »). Or nous avons demandé que le terme « généralisation » soit systématiquement remplacé par « expérimentation par les seules équipes volontaires ». Les établissements pourront toutefois s'appuyer sur cette partie du texte pour défendre notre proposition alternative. L'évaluation des ID en Quatrième en 2004 reste l'unique épreuve anti-



Des raisons supplémentaires pour faire signer notre manifeste.

cipée du BEF, ce que nous contestons. La contractualisation des moyens avec les autorités académiques est maintenue pour tout ce qui relève du projet d'établissement alors que nous demandons qu'elle se limite au grand maximum aux dispositifs et projets très spécifiques en faveur des élèves en difficulté.

La semestrialisation des enseignements scientifiques et techniques et la bivalence restent possibles à titre expérimental, pour les enseignants volontaires, malgré notre opposition.

Au sujet des SEGPA, un paragraphe essentiel disparaît alors qu'il était consacré au respect des horaires de 96, au recours « en tant que de besoin » aux « compétences » des PLC et aux formations spécialisées devant leur être offertes.

Malgré les quelques modifications obtenues, cette circulaire de rentrée contient de trop nombreux aspects inacceptables que nous dénonçons et appelons à combattre dans les établissements. L'action reste nécessaire contre les conditions de mise en place des itinéraires de découverte, le recours accru à des professeurs non formés pour enseigner en SEGPA, pour l'amélioration des conditions d'enseignement à tous les niveaux. ■

Monique Parra-Ponce

Enseignants documentalistes

Un congrès fort utile...

Le 6^e congrès de la FADBEN (Fédération des enseignants documentalistes) s'est tenu à Dijon du 15 au 17 mars dernier. Son thème était le bienvenu dans le climat d'injonction qui règne actuellement à propos d'Internet, des TIC, des « mutations » produites dans le régime des apprentissages scolaires et des flatteries à l'endroit des enseignants documentalistes dont ils sont l'occasion. Les sujets portés par les conférences et les ateliers, le choix aussi des conférenciers, ont créé la circonstance propice à un travail réflexif riche sur le rôle que les nouvelles formes sémiotiques de l'information peuvent jouer dans la culture scolaire d'aujourd'hui. On a spécialement remarqué les trois conférences d'ouverture (Philippe Breton, Yves Jeanneret et Monique Linard). Chacun à sa façon s'est employé à mettre en évidence que le débat n'était pas entre technophilie et technophobie, mais que l'important, c'était de comprendre ce qui s'était transformé dans la communication entre les hommes sans abolir les anciennes modalités : dans l'ordre de la sociabilité, dans l'ordre des médias ainsi que dans l'ordre des apprentissages. Il faut aussi signaler l'intérêt de la conférence d'André Tricot montrant la complexité extrême des processus cognitifs à l'œuvre dans la recherche d'informations. Enfin, les

ateliers du 16 mars ont permis, de manière plus analytique et diverse, d'explorer certains effets des réseaux sur la circulation des savoirs.

Au total, on pourrait interpréter ce congrès comme le signe que les personnels enseignants, en s'affranchissant des discours marchands des thuriféraires du cyber-quelque-chose... prennent possession de ce qui a vraiment été affecté par le changement technique dans leur domaine de responsabilité professionnelle. Qui d'autre pourrait mieux le faire qu'eux-mêmes ?

Le congrès de la FADBEN s'est aussi ancré dans la réalité en adoptant une motion qui rappelait la nécessité de la prise en compte d'apprentissages en information documentation dans la scolarité des élèves. ■

Jean-Louis Charbonnier

Projet de circulaire de missions

Nous venons de le recevoir. Il est consultable sur notre site www.snes.edu/docs. Nous demandons des délais pour organiser votre consultation. Exprimez vous sur notre liste de diffusion ossantre, en nous répondant rapidement par écrit ou par courrier électronique à documentalistes@snes.edu.

Sciences économiques et sociales

Audience intersyndicale

Une délégation composée de l'APSES, du SNES-FSU, du SE-UNSA et du SGEN-CFDT a été reçue par M. Hennetin, directeur adjoint de la DPE, au ministère de l'Education nationale, vendredi 5 avril 2002. Cette rencontre avait pour objet les postes au concours et la question de la résorption de la précarité dans notre discipline. Rappelons que cela faisait plusieurs mois qu'une telle audience avait été demandée et qu'une première rencontre n'avait pu être « concrétisée » le 20 novembre dernier. Pour sa part, le SNES était favorable à la tenue d'une conférence de presse intersyndicale, avec l'APSES, sur cette question. Les autres syndicats n'ont pas tenu à aller plus loin que la demande d'audience.

La discussion avec la DPE nous a permis de nous mettre rapidement d'accord sur certains chiffres mais pas forcément sur leur signification. Si le recrutement d'environ 400 non-titulaires, soit 200 ETP (équivalents temps plein) n'est pas contestée par M. Hennetin, par contre ce dernier ne voit pas en quoi cette discipline serait défavorisée puisque la proportion de non-titulaires en SES est de 5,5 % alors qu'elle atteint 6,5 % dans les autres disciplines. De la même façon, l'augmentation du nombre de postes en SES a été de 18 % alors qu'en moyenne, dans les autres disciplines, elle se situe à 16 %. C'est vite oublier que peu de disciplines ont connu en quelques années, comme les SES, une division par près de 5 du nombre de postes au CAPES externe. Il faudrait aller jusqu'au bout des comparaisons ! Par ailleurs, une aug-

C'est vite oublier que peu de disciplines ont connu en quelques années, comme les SES, une division par près de 5 du nombre de postes au CAPES externe.

mentation calculée en masse, sur une petite discipline et à partir d'un nombre de postes au CAPES déjà très limité ne représente que quelques postes supplémentaires... Enfin, la proportion de non-titulaires, même légèrement plus faible, pèse plus lourd « sur le terrain », en termes de gestion, que dans les grosses disciplines.

Les départs à la retraite se montent, en 2002, à 80 postes. L'année prochaine ils atteindront 94 pour culminer à plus de 150 (157) en 2007. Cela représente pratiquement un doublement en cinq ans (collègues vous vieillissez !). Le nombre de postes prévus au CAPES externe pour 2003 (65 + 10 sur une liste complémentaires déjà acquise = 75), auquel il faut ajouter les postes à l'agrégation externe (sachant en plus que tous les collègues agrégés ne viennent pas enseigner dans le secondaire...), ne suffira pas à couvrir les besoins en retraite. Quant à résorber la précarité... Compte tenu de la qualité de notre argumentation, la DPE envisage un effort supplémentaire sur liste complémentaire. Mais ceci ne pourrait se faire qu'au détriment des autres disciplines puisqu'il n'est pas question de dépasser l'enveloppe attribuée. Bien entendu, nous pensons qu'il faudrait plutôt obtenir un collectif budgétaire, permettant d'augmenter l'enveloppe globale et le nombre de postes de SES en particulier. Pour cela, il nous faudra associer dans l'action l'ensemble des disciplines et des collègues, syndiqués ou non. ■

Georges Ortusi, Gisèle Jean

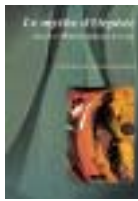
Publications récentes



Drogues et toxicomanies chez les jeunes

Un outil pour réfléchir à la prévention en milieu scolaire. Des articles de réflexion (médecins, juges, policiers, députés, scientifiques) et des témoignages (dont un, bouleversant, d'un ancien héroïnomane qui intervient en lycée).

160 pages, 14,48 €.



Le mythe d'Orphée dans les Métamorphoses d'Ovide

Orphée, c'est l'amour, la mort, la musique, la poésie... Ce mythe grec, d'une exceptionnelle fécondité puisque indéfiniment repris, est étudié ici à travers les Métamorphoses d'Ovide. Pour tous ceux qui aiment l'histoire d'Orphée, l'opéra de Monteverdi ou les films d'Angelopoulos. Coord. F. Létoublon.

128 pages, 11,43 €.



La science au péril de sa vie.

Les aventuriers de la mesure du monde, d'Arkan Simaan.

L'auteur raconte les fabuleuses aventures des astronomes du XVIII^e siècle qui se sont lancés dans des expéditions souvent périlleuses pour vérifier la mesure de la Terre ou la distance de la Terre au Soleil et même établir un « mètre » universel. Récit à la fois palpitant et très sérieux sur le plan scientifique.

En coédition avec Vuibert, 205 pages, 2001, 20 €.

HAUT CONSEIL Evaluation des enseignants

Le HCEE travaille sur l'évaluation des enseignants du premier et du second degré. Deux experts, Messieurs Jeanbraud et Chassard ont rencontré des collègues d'établissements de Paris et de la Vienne et de nombreux responsables du ministère. Ils vont établir un rapport qui sera discuté en séance plénière le 31 mai. Il s'agit d'une part de faire le bilan de la situation actuelle en matière d'évaluation et d'autre part de faire des propositions de modifications. Les préoccupations du HCEE rencontrent celles des colloques ministériels sur le métier.

Gisèle Jean

La Fédération internationale des professeurs de français (90 000 adhérents)

soutient les professeurs de français
partout dans le monde

Aidez-nous à faire vivre le français !

Pour connaître et soutenir notre action en direction des enseignants disposant de peu de moyens, prenez un abonnement à notre lettre de liaison *Echanges* (trimestrielle).

☐ Je m'abonne à *Echanges* 12 €

☐ Je prends un abonnement de soutien . 100 €

J'envoie cette annonce, mon chèque à l'ordre de la FIPF et mes coordonnées précises, à l'adresse suivante : 1, avenue Léon-Journault, 92311 Sèvres Cedex.

Sites Internet

www.fipf.com • www.franc-parler-org • www.fdlm.org

Enjeu majeur

Résorption de la précarité

Avoir des centaines de vacataires recrutés dans nos établissements, on serait presque convaincu qu'on ne peut rien y faire. Dans les établissements, nombre de collègues dénoncent cet état de fait mais sont dépourvus face aux besoins de remplacement et l'autoreplacement se multiplie.

Le ministère a depuis plusieurs mois plié bagage sur la question de la précarité. Un déni des réalités qui ne les rend pas moins inacceptables.

Le recours à la précarité n'est pas une fatalité des politiques de l'emploi public ! Dans le secteur de l'Education nationale, la précarité est le résultat des politiques de gel de l'emploi public. Le lourd déficit des années de sous-recrutements pèse encore. La programmation pluriannuelle des recrutements externes que nous avons obtenue laisse envisager seulement en 2003 que les 18 000 postes prévus seront suffisants pour couvrir tous les besoins prévisibles et, à condition que cet engagement soit tenu, alors le recours à l'emploi précaire pourrait cesser. La précarité est aussi la conséquence d'une gestion par crédits des personnels qui précarise certaines missions. Le remplacement est ainsi effectué à 80 % par les non-titulaires. Est affirmée l'idée que ces missions ne sont pas des missions permanentes de service public. Les rectorats se sont habitués à des gestions très déconcentrées, arrangeantes à court terme. Il n'y a pas de petites économies. A Nice, la casuistique rectorale distingue en ce moment les contractuels à l'année recrutés à la



date de la rentrée et les contractuels recrutés quelques jours après. Les uns bénéficieront de congés payés toutes les vacances, on arrête les contrats des autres fin juin. Cet exemple peut sembler à la marge, il est la conséquence concrète d'une politique de l'emploi public dont les enjeux sont majeurs.

Alors qu'il faudra renouveler la profession, répondre aux missions exigeantes du métier attirer, des jeunes qualifiés, on engage bien mal les choses pour l'avenir. Il faut que cesse l'arbitrage que font trop de jeunes entre une entrée par le métier par la précarité et les recrutements externes. Cela signifie résorber rapidement la précarité actuelle, réemployer, titulariser les précaires, entrer dans la voie des prérecrutements, former, recruter dès maintenant à hauteur des besoins des personnels titulaires. Le renouvellement de la profession se fera-t-il par le recours accru à la précarité? Trouve-t-on inacceptable le recours à des personnels sans formation ni droits sociaux

Considère t-on l'importance de toutes les missions du service public d'éducation? Le SNES demande que le ministère n'attende pas la prochaine législature pour annoncer qu'il mettra des listes complémentaires à tous les concours, qu'il met fin dès à présent au recours à la vacance. Il le pourrait en prenant d'ores et déjà la décision bien concrète de prolonger tous les contrats des vacataires, contractuels et MA qui n'ont pas de poste à l'année. ■

Florence Dursapt

TOM et Mayotte

Mobilisation du SNES

Depuis la modification des conditions de séjour en TOM et à Mayotte en 1996, la situation des collègues s'est dégradée. Le SNES avait pourtant revendiqué le maintien de la durée de séjour à six ans compte tenu de la spécificité de notre métier mais il n'avait pas été entendu. Tout comme nos collègues de Mayotte victimes l'année dernière de décisions arbitraires sur la prise de leurs congés administratifs. Les grèves à répétition, la menace sur les examens, rien n'y fit alors que le tribunal administratif vient de donner raison à un collègue sur la possibilité de cumuler les congés scolaires sur place avec le congé administratif. Le ministère de l'Éducation nationale fait le gros dos en attendant le résultat de l'appel qu'il a engagé plutôt que de prendre les décisions adéquates par voie de circulaire. L'intérêt des élèves sur le territoire européen de la France est un faux prétexte car actuellement les collègues ne sont pas remplacés à cause de la durée trop courte entre la date de la rentrée et la date de fin des congés administratifs. Mieux vaudrait avoir un vrai congé administratif et des remplaçants, qui ne manquent pas, dès la rentrée de septembre. A ce problème s'ajoute celui des remboursements de loyer, les voyages inter-séjours, le paiement des indemnités, les menaces sur la fiscalité... pas moins que cela ! Comme si cela ne suffisait pas, les collègues affectés en Nouvelle-Calédonie seront radiés de la Sécurité sociale pour être affiliés à la caisse locale (la loi a été votée). Le problème est

énorme car les fonctionnaires seront pratiquement les seuls ponctionnés et l'idée d'une cotisation assise sur les revenus, proposée par le SNES, a été repoussée. En plus, les fonctionnaires territoriaux seront obligatoirement affiliés à la Mutuelle des fonctionnaires. Ceux d'État pourront choisir leur mutuelle mais étant radiés de la Sécurité Sociale, ils resteront pris en charge par la caisse locale pendant les congés en dehors de la Nouvelle-Calédonie sauf pour les soins inopinés. Quid des descendants ou ascendants qui résideront en permanence hors Nouvelle-Calédonie ?

Début mars une rencontre entre le SNES national et le cabinet de Jack Lang permettait de reposer les problèmes. Les députés et sénateurs de tous les groupes étaient également alertés avant le vote ultime de la loi concernant la couverture maladie en Nouvelle-Calédonie.

Résultat, la loi a été votée en l'état et les possibilités d'évolutions du dispositif évoquées à l'Education nationale ne se concrétisent pas !

Sans action des collègues de tous les TOM et de Mayotte, il risque bien de ne rien se passer avant longtemps. Une audience a été demandée par la FSU au secrétariat d'État à l'Outre-Mer et une par le SNES à la DPE. Quelle que soit l'issue, une pression sera nécessaire. Le SNES consulte en Nouvelle-Calédonie. Les autres TOM et Mayotte doivent également prendre des décisions. ■

Roger Ferrari, Jean-Charles Moyon

- VOS PETITES ANNONCES - Tél. 01 40 63 27 11 - SNES, 7, rue de Villersexel, 75007 Paris

Tarifs

- 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES.
- 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs.
- 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère.
- Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Loue Montpellier, 3 p., 72 m² + parking. Juillet et août. 230 €/sem. 400 €/15 j. Tél. 04 99 61 19 04.

Ste-Maxime, loue rez-de-jardin, 4 pers., tt conf., calme, prox. Tél. 04 76 73 65 44 ou 04 76 72 62 38.

Val-d'Isère, loue rez-de-jardin, 4 pers., tt conf., bien situé. Tél. 04 76 52 01 90 ou 04 76 72 62 38.

Le Croisic, loue mais. caractère, calme, tt confort, juil.-août, 6 pers. Tél. 02 40 20 24 76.

(33) Andernos, loue T2 résid. centre proche plage, 2 balcons, face mer, quinz. ou mois, juil. et août. Tél. 05 56 24 40 28.

(82) Puy-lagarde, maison famille, village Quercy, 6 pièces, 3 ch., grand jardin clos, 480 €/s., 824 €/qz. Locat. juil.-août. Tél. 05 63 60 67 80 ou 06 84 58 79 68.

Sud Ardèche, coll. loue gde villa, piscine, gd espace, 8 pers., juillet-août. Tél. 04 75 93 26 24.

Marrakech. Villa, jardin, quart. calme, 3 ch. Pers. cuis. ménage. Été. 500/600 €/sem. marraloc@netcourrier.com

Bretagne, maison confort, jardin, 4 km mer, 5 couch., prox. commerces, loisirs, 15-07/17-08 : 457,35 €/sem. Tél. 02 98 81 54 17, animal admis.

Rome (20 mn) à 800 m alt., loue ttes périodes, villa de 180 m² (4 ch. 3 s.d.b.) pour 8 pers. Dans parc arboré 800 €/sem. Tél. 00 39 06 71 80 755.

(34) Gîte 2 p., tt confit, calme parc naturel, Ht-Languedoc, 200 €/sem. Tél. 04 67 23 20 12 ou 06 82 02 99 24.

(83) La Londe, loue, 3 km mer, r.d.j., villa tt confit, s.d.b., gd terr., pkg, sem./quinz. Tél. 04 94 66 51 84.

Loue, 25 km de Toulouse, maison de campagne, 3 chambres tt confort, terrain clôturé. Juillet-août, 275 €/semaine. Tél. 05 90 82 88 38 ou 05 62 07 00 82 (après 15 juin).

Coll. loue maison, superbe village provençal, 3-4 pers., 460 €/quinz. Tél. 04 90 70 10 63.

Toscane, vue mer, calme, rénové, proche villes art, studio, loggia, 3/4 personnes, location quinz. 1000 €. Tél. 06 80 47 71 99.

Guadeloupe, studio 151 € la sem., 2 pers., tt confort, clim., tv, cuisine, mer, jardin, commerces. Tél. 0690 36 08 57, océanes@ifrance.com

Col. loue Sète, apt 5/7 p., calme, patio, vue port. 390 €/sem. Été. Tél. 03 85 35 10 12.

(17) Rochefort, maison confort, 4 pers., jardin, 330 €/sem. & apt 2 pers. 44 €/j. ou 300 €/sem. 10 km mer, 20 mn La Rochelle. Tél. 05 46 83 94 51 ou 05 46 84 99 79.

(06) Nice centre ville, particulier loue à la semaine, appartements du studio au F4, disponibilités toute l'année. Tél. 06 12 03 70 58.

(17) La Rochelle, appart F4, 380 €/sem., juin-juil.-août. Tél. 05 49 74 03 28 ou 05 46 44 92 98.

Guadeloupe (Basse-Terre), juil.-août : coll. loue à coll., maison en pleine nature, prox. plages et rivières. Tél. 0590 98 34 54.

(85) Martinet, loue maison, jardin, 3 chbres, 450 €/sem. Tél. 02 51 34 65 64.

(Var) 5 km mer, F2, prox. com., 300 €/sem. Tél. 04 94 21 25 76.

(Var) Rayol, résid. ferm., coll. loue été, studio 3 pers., vue mer, panor., terr. plage 5 mn. 400 €/sem. Photos. Tél. 04 94 63 02 50.

Montpellier, loue T1, juin à sept., calme, desservi. Tél. 04 67 97 72 38.

Vendée mer centre Saint-Gilles, coll. loue juin et août, petite maison tt confort, soleil. Tél. 04 93 58 84 00/06 03 27 71 30.

Près Murcie (Esp.), bel apt sur plage, juin. Tél. 00 34 68 54 86 96, jmmargalef@wanadoo.es
Sardaigne, loue maison à 6 km de la mer, 4 ch., gde cuis. 2 s.d.b., cour, terrasse. 500 € la sem. du 1^{er} au 18 juillet et à partir du 15 août. 0388 270 147.

Loue près Brantôme, gde mais., périgourd., tt conf., 8 pers., 2 s.d.b., piscine, du 19/07 au 02/08, 760 €/sem. Tél. 05 53 56 42 28.

(34) Palavas, F1 cab., 4 p., front de mer, calme, park. Tél. 06 22 28 62 74.

(34) Parc Ht-Languedoc, St-Pons, mais., jard., forêt, lac, calme. Tél. 06 22 28 62 74.

(65) Près Argelès-G., loue grange aménagée, 5-6 pers., juillet-août. 230 €/semaine. Tél. 05 62 34 32 48.

Autrans Vercors, coll. loue ds mais. tc : rc F2 (60 m²) 5 pers., 2^e ét. F2 (75 m²) 8 pers., tv, jard., park. Tél. 04 76 56 18 98.

►►► Suite page 8

►►► **Suite de la page 7**

(22) Bretagne, coll. loue fermette, 4/5 pers., 5 km mer, cheminée. 650 €/2 semaines. Tél. 02 96 92 43 62.

Italie, 40 mn nord Rome, prox. lac et mer, loue mais. avec jardin, 5 pers. 400 €/sem. Tél. 00 390 66 87 89 56.

Loue Corse Sud, villa 7 pers. Plage 10 mn à pied, 1^{re} et 2^e quinzaine d'août. Tél. 05 49 57 83 58.

(83) Hyères, T2, tt cft, calme, vue mer, park. Tél. 04 94 35 74 24.

Prof. ch. loc. stud., Paris, août 02 pr 1 mois. Tél. 06 80 05 45 86.

Ajaccio loue F3, 400 m plage, 4 pers. Sans enfant, juil./qz : 765 €, sem. : 400 €. Août sem. : 450 €/qz, 850 €. Tél. 04 95 25 33 67.

Martinique, villa piscine, 3 ch., 1 000 €. Tél. 05 96 58 70 79.

(34) A louer du 1/6 au 6/7, 20/7 au 10/8, ap. 24/8/02, maison 4 ch. ds ham., parc Ht Languedoc. Tél. 04 68 85 23 96.

(38) lac, baign., naut., randon., dup. coqu., conf., terr. ensol., vue splend. 250 €/s, 450 €/q. Tél. 04 76 05 62 24.

Loue Gers, maison anc., piscine, village calme, 5 à 6 pers., libre 1/7 au 14/7, du 24/8, 458 €/semaine. Tél. 05 62 69 61 08.

Maroc, Eljadida, appt 5 mn mer, 6/8 pers., 200 €/sem. Tél. 02 41 27 04 82.

Paris ouest, loue 20/7-18/8, T2 st. 60 m², 4 p., 300 €/s. Tél. 01 41 10 81 24.

(38) Pleyne-7-Laux, 1 450 m., st. 4 p., été., 1 000 F/s. Tél. 03 84 48 76 13.

(83) Les Issambres, 17- 31/8, 2 p. ds rés. avec pisc., prox. ts com. et plage. Tél. 04 78 73 38 88.

(83) Fréjus, coll. loue été T2 tt confort, calme, prox. mer. 457 €/sem. Tél. 06 60 50 70 11.

(66) Saint-Cyprien, appts tt cft. sur plage, pisc. priv., 4-6 p. Tél. 02 97 83 88 89.

Plan-Pessey (p. Vanoise), appt tt cft, sud, 4 p. Tél. 02 97 83 88 89.

(06) Valbonne-Sophia-Antipolis, loue villa ind., 2 ch., du 11/7 au 3/8. 1 200 € + chat à câliner. Tél. 04 93 42 03 17.

P. Vichy, mais. camp. tt cft, 3 ch., pêche. 300 €/s. Tél. 04 70 99 02 63.

Parc d'Armorique, prox. Crozon, loue fermette tt conf., camp. Tél. 02 97 83 29 61.

Nice, gd st. 800 m mer, jard., 457 €/qz. Tél. 04 93 01 18 60.

(33) Hourtin, coll. loue ttes périodes, maison 7 pers. tt confort, grd jardin. Plus de rens. : axag@free.fr

Coll. ch. loc. F2, Paris, proche banl. Pr fils à/c., juin. Tél. 05 49 56 54 63.

Var, La Seyne/Mer, Six-Fours, mais. + jard. 3/4 pers., prix selon saison. Tél. 04 70 59 83 46.

(22) Loue mais. 5/7 p., agréab., calme, 35 km mer, 250 €/s., tt pér. Tél. 02 38 32 23 00.

(74) Châtel, loue duplex 5 pers. gd confort, terrasse sud, 250 €/semaine. Tél. 04 94 24 90 44.

Coll. cherche en loc. juill. ou août studio/F2 Nice (envir.). Tél. 06 87 37 54 72 / 04 50 58 70 63.

Montmartre, Opéra, 4 p. tt conf., 6 couch., park., jard. privé, pl. sol., résid. t. calme. 600 €/s. Tél. 01 48 74 92 41 / 06 63 81 85 43.

Ariège, Pyrénées, t.b. mais. restaur., pierre, chem. indép. dans hameau, 750 m, t.j. vue, jard., 4 ch., gd séj., tt conf., 1 100 €/m., 650 €/qz. Tél. 05 61 25 11 18.

Montpel., coll. loue mais. 4 p., pisc., jard., ds vill. médiév., tt conf., juil., août, sem. : 900 €. Tél. 04 67 59 85 09 ou 06 82 01 85 42.

(46) Gourdon-en-Quercy, toutes saïs., mais., cour, jard. Tél. 05 61 63 02 14 ou 06 87 01 56 91.

(66) Prades, coll. loue, juin à sept. T1 bis ds villa, gd jardin sur colline, au pied du Canigou. 200 €/sem. Tél. 04 68 96 11 60.

La Rochelle, mais. ind. 100 m parc, 200 m mer, 10 mn plage, tt conf., cuis. équ., 3 ch., s.m., sal., jard., loc. juil.-août. 610 €/s., 1 070 €/qz. Tél. 05 46 42 85 03, h.r.

(30) Loc. Grau-du-Roi, villa F3, gar., jard., tt cft, prox. mer, 500 €/sem., août. Tél. 04 67 83 78 15.

(05) Vars, studio r.d.c., sud, terr., juillet et août. 210 €/s., 370 €/qz. Tél. 04 91 47 25 06.

Ech. appt 4 p. Savoie/Mt-Blanc contre idem rég. Clerm.-Fd, 1 sem., août. Tél. 04 79 85 27 71.

(13) Aix 15 km, loue mais. 110 m², terr. 40 m². Tél. 06 64 97 51 18.

Cherche loc. appt à Avignon du 5 au 13/7. Tél. 05 59 32 04 87.

(40) Hossegor 5 km, l. villa F4, Pâqu., été. Tél. 03 26 70 53 70.

Toscane sud, part. loue 5 log. ds ferme. Calme, cft, piscine, prox. villes d'art, 4/6 pers., mél : cases. anna@libero.it

Parc Haut-Jura, appt 2 pers., calme, ttes saïs. Tél. 03 84 33 31 91.

10 km nord Montpellier, coll. loue mais. 5 ch., terr., tt cft, août. Tél. 04 67 59 60 59.

Portugal, bord de mer, golf, loue maison particul. dans village de pêcheurs typique. Tél. 05 53 40 92 00, abc-portugal.com

(47) Vallée du Lot, loue chalet ds base de loisirs, pisc. Tél. 05 53 40 28 97, www.lotvacances.com

Loue campagne, mais. ind., Cévennes, 5 km St-Jean-du-Gard, 8 pers., randos, calme, été : 609 €/s. Tél. 04 66 85 12 11 (soir).

Saly, Sénégal, 80 km sud Dakar, gd stand., pisc., villa à louer tte l'année en total. ou part., appt. 2 p. 2 000 F/s., 3 p. 3 000 F/s., 5 p. 5 000 F/s., plage à 40 m. Tél. 01 42 83 26 34.

(04) Pra-Loup, près Barcelonnette, coll. loue dupl. 6 pers., conf., TV, août. 1 s. 229 €, 2 s. 427 €, 3 s. 580 €, 4 s. 687 €. Tél. (soir) 04 94 24 33 46.

Sud Ardèche, loue villa 6 pers. + gar., tt conf., 30 km des gorges. Juin, juil., août. Tél./fax 04 75 36 95 95.

Loue près Oxford (G.B.) gde maison claire, calme, tout équipée, gd jardin, 4 ch. (5/6 pers.), été 02. 900 €/quinzaine. Tél. 0044 1235 55 92 67.

(13) Aix, coll. loue T2 rez-de-villa, frais, calme, juil.-août. 500 €/qz., 850 €/m. Tél. 04 42 21 95 38.

Corse, F2, bd mer, lib. 19-31/8 : 700 €. 1-15/7 : 1 000 €. Tél. 01 48 60 52 94.

Vence, F2, qz. Tél. 03 29 50 51 37.

A Flavigny, en **Bourgogne**, beau village médiéval, gîte 4 pers., silence, confort, panorama : 290 €/sem. Tél. 03 80 96 20 59, www.Licorne-Bleue.org

Martinique, studio, vue mer, 190 €/s. Tél. 05 96 68 45 98.

Nice, coll. loue sem., bel appart calme, 2 ch., 6 couch., gar. Tél. 04 93 05 81 21, 04 93 05 88 57.

IMMOBILIER

Vds 11^e Charonne, st. 20 m² libre 1^{er}/07, 42 000 €. Tél. 01 60 71 01 44.

Bordeaux-Cauderan. Coll. vd F4 résid. recherchée, calme, verdure, prox. école, collège, commerces, bus. 153 000 €. Tél. 05 56 08 45 85.

LOISIRS

Vélo aux Pays-Bas, 25-55 km/j av. péniche conf. comme hôtel. 501-561 €/sem., pens. compl., indiv. ou cab. dble. Tél. 05 59 68 93 43.

Stages d'été dessin, peinture, avec artistes confirmés, tous niveaux. En Gascogne. Rens. et dossier sur demande au : 05 58 71 50 89.

Stage peinture 19 au 25 août, près d'Uzès (30). Prestation de qualité. Tél. 03 81 69 63 13.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1^{er} prix 1 070 €. Livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets Bion, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv.7/7.

Piano Pleyel. Déb. XX^e s. Cad. bois. Px à déb. Rég. Paris. Tél. 06 17 86 79 83.

Certains moments de la vie demandent toute votre attention...

pour les crédits et l'épargne la CASDEN est à vos côtés, alors forcément ça libère l'esprit.



Solidaire pour bien faire

Prêts Consommation, prêts Immobiliers, prêts IUFM ou prêts Parents-taux, être Sociétaire CASDEN, c'est profiter des crédits avantageux d'une banque différente, réservée aux Personnels de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Culture. www.casden.fr